

Janvier 2013

F



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 8.2 de l'ordre du jour provisoire

Quatorzième session ordinaire

Rome, 15-19 avril 2013

**PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE 2014-2021 POUR LA
COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction	1-3
II. Cadre stratégique de la FAO et Programme de travail pluriannuel de la Commission.....	4
III. Éléments saillants du Plan stratégique 2014-2021 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	5-13
IV. Cycle décennal de lancement des rapports sur l'état des ressources dans le monde	14-16
V. Orientations demandées	17

*Annexe: Projet de Plan stratégique 2014-2021 pour la Commission des ressources génétiques
pour l'alimentation et l'agriculture*

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

I. INTRODUCTION

1. À sa onzième session ordinaire, en 2007, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a adopté son Programme de travail pluriannuel¹. À sa douzième session ordinaire, en 2009, elle a adopté le Plan stratégique 2010-2017 pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel². À sa treizième session ordinaire, en 2011, elle a réexaminé le Programme de travail pluriannuel et en a adopté une version révisée³. Par ailleurs, elle a demandé à son Secrétaire d'élaborer un Plan stratégique révisé 2014-2021 pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel, pour examen à sa quatorzième session ordinaire⁴. Ce devait être l'occasion d'actualiser et de continuer à améliorer le Plan stratégique. Toutefois, le calendrier de révision du Plan stratégique pour 2013 n'a pas supprimé l'écart initial de deux ans imputable au fait que le Plan stratégique a été adopté plus tardivement que le Programme de travail pluriannuel.

2. Le Programme de travail pluriannuel et le Plan stratégique sont tous les deux des instruments essentiels en matière de planification et d'exécution des travaux de la Commission. Actuellement, le Programme de travail pluriannuel fixe les principaux résultats et les objectifs d'étape auxquels la Commission doit aboutir, tandis que le Plan stratégique organise les activités de la Commission de manière à assurer la mise en œuvre ponctuelle du Programme de travail pluriannuel.

3. Au vu de leur complémentarité et de leurs liens intrinsèques, la Commission souhaitera peut-être profiter de la révision en cours pour rassembler le Programme de travail pluriannuel et le Plan stratégique au sein du Plan stratégique révisé 2014-2021, qui pourrait s'intituler *Plan stratégique 2014-2021 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Un projet de plan stratégique 2014-2021 a été présenté aux groupes de travail techniques intergouvernementaux de la Commission sur les ressources zoogénétiques, les ressources phytogénétiques et les ressources génétiques forestières⁵, avant d'être révisé. Le projet de Plan stratégique révisé 2014-2021 figure en annexe au présent document, pour examen par la Commission.

II. CADRE STRATÉGIQUE DE LA FAO ET PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DE LA COMMISSION

4. La Cadre stratégique révisé de la FAO⁶ et le Plan à moyen terme 2014-2017/Programme de travail et budget 2014-2015⁷ comprennent trois buts mondiaux intéressant les Membres et cinq objectifs stratégiques orientant les travaux de l'Organisation. L'un des buts mondiaux consiste à *gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, au profit des générations présentes et futures*. La plupart des travaux de la Commission contribueront à l'Objectif stratégique 2 (*Intensifier et améliorer la fourniture de biens et services provenant de l'agriculture, de la foresterie et des pêches de manière durable*) et, en particulier, aux indicateurs de changement concernant deux résultantes de l'Organisation:

- *les parties intéressées élaborent, adoptent et mettent en œuvre les mécanismes de gouvernance et les instruments associés (normes, directives, recommandations, etc.) qui sont nécessaires pour améliorer et intensifier de manière durable la fourniture de biens et services dans les systèmes de production du secteur agricole;*
- *les parties intéressées prennent des décisions fondées sur des preuves factuelles en ce qui concerne la planification et la gestion du secteur agricole et des ressources naturelles à l'appui de la transition vers des systèmes de production agricole durable grâce au suivi, aux statistiques, à l'évaluation et à l'analyse.*

¹ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphes 88-94.

² CGRFA-12/09/Rapport, paragraphe 75.

³ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 107.

⁴ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 109.

⁵ CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.5; CGRFA/WG-PGR-6/12/Inf.2; CGRFA/WG-FGR-2/13/Inf.3.

⁶ C 2013/7.

⁷ C 2013/3.

III. ÉLÉMENTS SAILLANTS DU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2021 POUR LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

5. Le projet de Plan stratégique 2014-2021 comporte deux sections principales:
- la première porte sur la définition de la vision et de la mission de la Commission, ses buts et objectifs stratégiques, sur la justification du Plan stratégique, sa mise en œuvre, son suivi et sa révision, et sur les partenariats;
 - la seconde concerne le Programme de travail pluriannuel (2013-2021) qui a été adopté par la Commission en 2011, à sa treizième session ordinaire, y compris les révisions proposées.

Définition de la vision et de la mission de la Commission; justification, mise en œuvre, suivi et révision du Plan stratégique; partenariats.

6. Dans le projet de Plan stratégique 2014-2021, la définition de la vision ainsi que les buts et objectifs stratégiques de la Commission demeurent inchangés par rapport à la version 2010-2017. En revanche, la définition de la mission inclut désormais la promotion de la conservation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Par ailleurs, le But 1 nécessitait un léger ajustement au vu des changements organisationnels en cours à la FAO.

7. Le premier chapitre, *Justification du Plan stratégique 2014-2021*, présente brièvement le Plan stratégique 2014-2021 et explique les raisons qui sous-tendent son élaboration. Dans une large mesure, il s'agit d'une version actualisée et raccourcie des chapitres I et II du Plan stratégique 2010-2017. Notons toutefois un ajout important: la référence au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, qui a été adopté par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en 2010. Ce document doit permettre de stopper et d'inverser la tendance à la perte de biodiversité au niveau mondial⁸. Afin d'emporter l'adhésion et de susciter un élan en faveur de cette tâche urgente, l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-cinquième session, a déclaré la période 2011-2020 « Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique » en vue de contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (Résolution 65/161). Ce Plan stratégique comprend cinq buts stratégiques et 20 cibles, appelées objectifs d'Aichi. Au travers de la mise en œuvre de son Programme de travail pluriannuel, la Commission contribue tout particulièrement aux efforts visant la concrétisation des objectifs d'Aichi 4, 7, 13 et 16⁹.

8. Le chapitre II du projet de Plan stratégique 2014-2021, *Mise en œuvre, suivi et révision*, évoque brièvement le Programme de travail pluriannuel comme étant l'outil d'orientation de la Commission pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2014-2021. Il inclut également un résumé actualisé des chapitres IV et V du Plan stratégique 2010-2017. Contrairement à ces deux chapitres, le nouveau chapitre II ne présente pas d'annexe exposant les processus nécessaires à l'obtention des principaux résultats et à la concrétisation des objectifs d'étape du Programme de travail pluriannuel et indiquant les organisations avec lesquelles il est indispensable de coopérer. À la différence du Plan stratégique 2010-2017, le projet de Plan stratégique 2014-2021 ne comprend pas d'annexe de ce type.

9. Lors du réexamen du Plan stratégique 2010-2017, on a évalué l'utilité de l'annexe en question, en particulier de ses emplois du temps indicatifs structurés de façon thématique, du point de vue de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel. Au vu du dynamisme de l'environnement de mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel, dans lequel on doit tenir compte en permanence des questions nouvelles, nombre des activités et processus détaillés qui sont exposés dans les emplois du temps indicatifs n'étaient plus pertinents ou réclamaient des ajustements significatifs qui ne pouvaient pas attendre un examen officiel. Compte tenu de leur manque de flexibilité à court terme et de la difficulté de planifier des activités à moyen et long termes, les emplois du temps se sont souvent avérés être des obstacles plutôt que des aides à la concrétisation des résultats principaux et des objectifs d'étape de la Commission. Afin d'apporter à la celle-ci la flexibilité dont elle a besoin pour mener plus efficacement ses travaux, le projet de Plan stratégique 2014-2021 propose donc que le Programme de travail pluriannuel soit son unique outil de mise en œuvre.

⁸ Décision X/2 de la Conférence des Parties à la CDB.

⁹ <http://www.cbd.int/sp/targets/>.

10. Enfin, étant donné que l'examen du Plan stratégique qui est en cours comprend des propositions d'amendements au Programme de travail pluriannuel, le chapitre II du projet de Plan stratégique 2014-2021 suggère que les examens prévus du Programme de travail pluriannuel soient reculés d'une session. Bien que la Commission soit convenue de réétudier le Programme de travail pluriannuel à ses quinzième et dix-septième sessions ordinaires, elle souhaitera peut-être envisager de modifier le Programme de travail pluriannuel de sorte que ces examens soient reportés à ses seizième et dix-huitième sessions, respectivement.

11. Le troisième et dernier chapitre du projet de Plan stratégique 2014-2021, *Partenariats*, souligne combien les partenariats sont importants du point de vue de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel. Il réaffirme que la Commission contribue aux partenariats tout en en bénéficiant. Ce chapitre remplace les sections relatives à la coopération avec les organisations internationales qui concernaient chacune des questions sectorielles et transversales de la Commission et figuraient à l'annexe I du Plan stratégique 2010-2017.

Programme de travail pluriannuel de la Commission (2013-2021)

12. Comme indiqué plus haut, la Commission souhaitera peut-être envisager d'inclure le Programme de travail pluriannuel dans le Plan stratégique révisé 2014-2021. Le Programme de travail pluriannuel (2013-2021), y compris les révisions proposées¹⁰ au texte adopté par la Commission à sa treizième session ordinaire, en 2011, figure au tableau 1 du projet de Plan stratégique 2014-2021.

13. Lorsqu'elle examinera le projet de Plan stratégique 2014-2021, la Commission souhaitera peut-être réévaluer la nécessité d'inclure dans son Programme de travail pluriannuel l'objectif d'étape intitulé *Examen de la contribution de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture à la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement*. Bien que cette question soit importante pour ses travaux, la Commission considérera peut-être que sa pertinence du point de vue des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture est moins évidente que celle d'autres sujets transversaux comme l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages qui en découlent, et le changement climatique. Dans cette perspective et au vu de la nécessité d'optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières limitées, la Commission souhaitera peut-être envisager de ne pas intégrer cet objectif d'étape au Programme de travail pluriannuel ni au Plan stratégique 2014-2021. Cependant, la Commission souhaitera peut-être demander à son Secrétaire de continuer à suivre et à signaler les évolutions pertinentes découlant des consultations et débats en cours sur la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement et sur le programme de développement des Nations Unies après 2015.

IV. CYCLE DÉCENNAL DE LANCEMENT DES RAPPORTS SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES DANS LE MONDE

14. Lorsqu'elle examinera le projet de Plan stratégique 2014-2021, la Commission souhaitera peut-être saisir l'occasion de s'attaquer à certains déséquilibres présents dans le Programme de travail pluriannuel, comme la présentation de trois rapports sur l'état des ressources dans le monde à la seizième session ordinaire de la Commission¹¹. Ce document propose d'établir, à compter de la dix-septième session ordinaire, un calendrier prévoyant que chacun des secteurs pertinents produira un rapport sur l'état des ressources dans le monde tous les 10 ans et qu'un seul de ces documents, au maximum, sera présenté à chaque session ordinaire de la Commission (voir tableau). L'élaboration des rapports sur l'état des ressources dans le monde étant essentiellement conduite par les pays, le calendrier suggéré allégera la charge des pays en la matière. Par ailleurs, il facilitera la procédure de planification stratégique de la Commission, y compris la mobilisation ponctuelle des ressources humaines et financières.

¹⁰ Les révisions du Programme de travail pluriannuel sont proposées aux paragraphes 9, 12 et 14 dudit document (CGRFA-14/13/25).

¹¹ Voir le Programme de travail pluriannuel au tableau 1 du projet de Plan stratégique 2014-2021 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Planning indicatif concernant le lancement des rapports sur l'état des ressources dans le monde

CGRFA-15 2015	CGRFA-16* 2017	CGRFA-17 2019	CGRFA-18 2021	CGRFA-19 2023	CGRFA-20 2025	CGRFA-21 2027	CGRFA-22 2029	CGRFA-23 2031	CGRFA-24 2033
AnGR SoW-2	AqGR SoW-1 / Biodiversité SoW-1	AqGR SoW-1 / Biodiversité SoW-1	RPGAA SoW-3	RGF SoW-2	AnGR SoW-3	AqGR SoW-1 / Biodiversité SoW-2	AqGR SoW-2 / Biodiversité SoW-1	RPGAA SoW-4	RGF SoW-3
10 ans					10 ans				

* La Commission souhaitera peut-être décider des dates de lancement de *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et de *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (CGRFA-16 ou CGRFA-17) à sa quatorzième session ordinaire.

15. Le calendrier proposé nécessiterait de procéder à trois amendements au Programme de travail pluriannuel, comme indiqué au *tableau 1* du projet de Plan stratégique 2014-2021:

- la présentation du deuxième rapport sur *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* serait avancée d'une session, soit de la seizième à la quinzième session ordinaire de la Commission;
- la présentation de *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* ou de *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* serait reculée d'une session, soit de la seizième à la dix-septième session ordinaire de la Commission;
- la présentation du troisième rapport sur *L'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* serait retardée d'une session, soit de la dix-septième à la dix-huitième session ordinaire de la Commission.

16. Afin de faciliter la mobilisation stratégique des fonds nécessaires à l'établissement des rapports sur l'état des ressources dans le monde, la Commission souhaitera peut-être recommander à la FAO de réfléchir à la création d'un fonds fiduciaire et de demander à tous les Membres de l'Organisation et les mécanismes, fonds et organes internationaux pertinents d'alimenter ce fonds, de préférence grâce à des ressources prévisibles.

V. ORIENTATIONS DEMANDÉES

17. La Commission peut souhaiter:

- i. examiner le projet de Plan stratégique 2014-2021 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui figure en annexe au présent document, en vue de l'adopter;
- ii. adhérer au Plan stratégique en tant que cadre de planification et de mise en œuvre destiné à aider les membres, le Bureau et le Secrétariat de la Commission, la FAO et d'autres organisations à contribuer à l'exécution du Programme de travail pluriannuel de la Commission;
- iii. décider des dates de lancement de *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et de *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (CGRFA-16 ou CGRFA-17);
- iv. demander à la FAO de renforcer les dispositions régissant la coopération avec les organisations internationales pertinentes, et d'en établir d'autres, à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique 2014-2021;
- v. inviter les Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, des instituts de recherche agronomique et des organisations scientifiques de niveau international, des organisations de la société civile, des organisations de producteurs et le secteur privé, les points focaux et les réseaux régionaux intéressant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et les organismes de financement pertinents à contribuer activement à la mise en œuvre du Programme de

travail pluriannuel et à se servir du Plan stratégique 2014-2021 pour planifier leurs activités;

- vi. recommander à la FAO de réfléchir à la création d'un fonds fiduciaire visant à faciliter l'élaboration des rapports sur l'état des ressources dans le monde.

ANNEXE

PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE 2014-2021 POUR LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

VISION

Conserver la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et promouvoir son utilisation au service de la sécurité alimentaire et du développement durable dans le monde, pour les générations présentes et futures.

MISSION

Consciente du fait que les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont une préoccupation commune de tous les pays car tous dépendent de ressources génétiques originaires d'une autre région ou d'une autre partie du monde, la Commission s'est donnée pour mission de stopper l'érosion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et d'assurer la sécurité alimentaire et le développement durable dans le monde en encourageant la conservation, l'échange et l'utilisation durable de ces ressources ainsi qu'un partage équitable et juste des bénéfices qui en découlent.

BUTS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

But 1: *La Commission a un rôle de coordination et traite des questions sectorielles et transversales ainsi que des aspects de politique générale liés à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques intéressant l'alimentation et l'agriculture.*

- La Commission oriente et supervise les politiques, programmes et activités de la FAO dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, dans le cadre des objectifs stratégiques de l'Organisation.
- La Commission suit en permanence les questions l'intéressant abordées dans d'autres enceintes, notamment l'évolution des politiques, en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des avantages en découlant.

But 2: *La Commission surveille l'état des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde.*

- La Commission supervise la préparation périodique des évaluations de l'état des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde qui doivent déboucher sur *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et, s'il y a lieu, l'élaboration d'un ou plusieurs systèmes d'information mondiaux exhaustifs sur les ressources génétiques pertinentes pour l'appuyer dans cette fonction.

But 3: *La Commission s'efforce d'obtenir un consensus international sur des politiques et programmes d'action qui puissent assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'un partage équitable et juste des avantages qui en découlent.*

- La Commission offre une enceinte intergouvernementale de négociation sur les politiques internationales visant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

- La Commission supervise la mise en œuvre et l'actualisation des plans d'action mondiaux et autres instruments visant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que le partage équitable et juste des avantages qui en découlent.
- La Commission réagit face aux éléments nouveaux observés, le cas échéant, dans d'autres enceintes.

But 4: *La Commission contribue à renforcer des politiques nationales et régionales sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et encourage la coopération dans le domaine du renforcement des capacités.*

- La Commission soutient l'élaboration ou le renforcement des politiques et programmes nationaux et régionaux sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment en facilitant l'exécution des plans d'action mondiaux pour les ressources génétiques, et elle établit des mécanismes de coordination pour promouvoir la coopération nationale et régionale entre tous les secteurs et acteurs concernés.
- La Commission recense les ressources financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques nécessaires et facilite leur mise à disposition pour ses membres afin qu'ils puissent contribuer activement à la réalisation des résultats et objectifs d'étape inscrits dans son Programme de travail pluriannuel et à la mise en œuvre des politiques et recommandations qu'elle formule à cet égard.
- La Commission fournit à ses membres un soutien pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et activités destinées à sensibiliser le grand public et à promouvoir l'éducation pour une meilleure compréhension de l'importance de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et, partant, une plus large participation des parties prenantes dans la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

But 5: *La Commission poursuit et renforce la coopération et les partenariats dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.*

- La Commission facilite et encadre la coopération entre la FAO et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes, notamment l'Organe directeur du Traité sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures.
- Outre ses activités liées aux ressources phylogénétiques et zoogénétiques, la Commission réunit des partenaires internationaux qui s'occupent des questions de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, dans le but de favoriser les échanges d'expériences et de créer de nouveaux partenariats, en particulier pour tout ce qui touche à la biodiversité et aux interactions des forêts, des organismes aquatiques, des micro-organismes et des invertébrés.
- La coopération de la Commission avec d'autres instances internationales pertinentes a pour finalité de s'assurer que les négociations en cours dans d'autres enceintes tiennent compte des besoins spécifiques du secteur agricole, pour toutes les composantes de la diversité biologique importantes pour l'alimentation et l'agriculture.
- La Commission s'efforcera activement d'élargir la participation de toutes les parties prenantes, organisations de la société civile et organisations de producteurs, en particulier des organisations représentatives des femmes et des petits producteurs, des instituts et organismes de sélection ainsi que des organisations des secteurs public et privé concernées par les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

I. JUSTIFICATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2021

18. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture figure parmi les ressources les plus importantes de la planète. Les cultures, les animaux d'élevage, les organismes aquatiques, les arbres forestiers, les micro-organismes et les invertébrés – qui représentent des milliers d'espèces, associées à une certaine variabilité génétique – constituent le réseau de biodiversité dont dépendent les approvisionnements mondiaux en denrées alimentaires. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'aux moyens d'existence durables, et sous-tend l'aptitude naturelle à s'adapter à des dynamiques socioéconomiques et environnementales en constante évolution, comme la croissance démographique, les besoins nutritionnels et le changement climatique.

19. Consciente de l'importance de chacun des volets de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture du point de vue de la sécurité alimentaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a vocation à veiller à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'au partage juste et équitable des avantages qui en découlent au profit des générations présentes et futures.

20. Les activités de la Commission s'inscrivent dans le cadre du Programme de travail pluriannuel qu'elle a adopté en 2007 et révisé en 2011¹². Ce Programme guide la Commission dans la mise en œuvre de son Plan stratégique. Il propose une structure pour les prochaines sessions de la Commission et un calendrier de mise en œuvre clair concernant les principaux objectifs d'étape et résultats auxquels la Commission est convenue de parvenir. Le Programme de travail pluriannuel (2013-2021) de la Commission figure au *tableau 1*.

21. Par ailleurs, la Commission a élaboré un plan stratégique qui recense les processus nécessaires et les organisations avec lesquelles il faudrait coopérer pour obtenir les résultats et concrétiser les objectifs d'étape fixés par le Programme de travail pluriannuel¹³. La Commission a adopté ce plan en 2009 et l'a révisé en 2013. Le Plan stratégique 2014-2021 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture se compose de deux sections principales:

- la première porte sur la définition de la vision et de la mission de la Commission, ses buts et objectifs stratégiques, ainsi que sur la justification et la mise en œuvre du Plan stratégique;
- la seconde concerne le Programme de travail pluriannuel de la Commission (2013-2021).

22. En 2010, la Conférence des Parties à la CDB a adopté le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, qui doit permettre de stopper et d'inverser la tendance à la perte de biodiversité au niveau mondial¹⁴. Afin d'emporter l'adhésion et de susciter un élan en faveur de cette tâche urgente, l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-cinquième session, a déclaré la période 2011-2020 « Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique » en vue de contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (Résolution 65/161). Le Plan stratégique pour la diversité biologique comprend cinq buts stratégiques et 20 cibles, appelées objectifs d'Aichi. Au travers de la mise en œuvre de son Programme de travail pluriannuel, la Commission contribue tout particulièrement aux efforts visant la concrétisation des objectifs d'Aichi 4, 7, 13 et 16¹⁵.

II. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EXAMEN

23. Le Programme de travail pluriannuel guide la Commission dans la mise en œuvre de son Plan stratégique. Il s'agit d'un ensemble de résultats et d'objectifs d'étape à évolution continue et, partant,

¹² CGRFA-13/11/Rapport, *Annexe F*.

¹³ Plan stratégique 2010-2017 pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel (CGRFA-12/09/Rapport-Annexe G).

¹⁴ Décision X/2 de la Conférence des Parties à la CDB.

¹⁵ <http://www.cbd.int/sp/targets/>.

flexible, que la Commission réexamine régulièrement. Cette procédure permet à la Commission d'évaluer les progrès de ses travaux, de traiter et d'inclure les questions nouvelles dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et de prendre en compte les dernières évolutions et les processus en cours dans d'autres enceintes. La Commission est convenue de réétudier le Programme de travail pluriannuel à ses seizième et dix-huitième sessions ordinaires.

24. Pour mettre en œuvre le Programme de travail pluriannuel, la Commission reçoit l'appui technique de ses organes subsidiaires, y compris les groupes de travail techniques intergouvernementaux sur les ressources zoogénétiques, les ressources phylogénétiques et les ressources génétiques forestières pour l'alimentation et l'agriculture, respectivement, et le Groupe de travail technique ad hoc sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant. Ces groupes de travail se penchent sur la situation de la biodiversité et les questions intéressantes ce sujet dans les domaines qui relèvent de leurs compétences respectives. Ils communiquent des avis et des recommandations à la Commission sur ces questions et examinent la progression de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel.

25. Au travers de son Programme de travail pluriannuel, la Commission prévoit l'élaboration et la présentation des rapports mondiaux intéressants les ressources génétiques animales, végétales, aquatiques et forestières, ainsi que la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Chacun des secteurs susmentionnés produira un rapport tous les 10 ans et un seul de ces documents, au maximum, sera présenté à la Commission à chacune de ses sessions ordinaires. Tous les deux à quatre ans, des rapports intérimaires sur la situation et les tendances de chaque secteur seront remis à la Commission. L'élaboration des rapports sur l'état des ressources dans le monde étant essentiellement conduite par les pays, ce calendrier allégera la charge des pays en la matière. Par ailleurs, il facilitera la procédure de planification stratégique de la Commission, y compris la mobilisation ponctuelle des ressources humaines et financières.

26. La réussite de la mise en œuvre du Plan stratégique dépendra de l'appui fourni par la voie du Programme de travail et budget de la FAO, de la mobilisation de ressources extrabudgétaires, ainsi que des partenariats avec d'autres organisations internationales ainsi que des contributions de ces dernières.

III. PARTENARIATS

27. Afin de concrétiser ses buts et objectifs stratégiques et d'appuyer la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel, la Commission continuera de chercher des synergies et de renforcer les partenariats avec les organismes et conventions spécialisés des Nations Unies ainsi que d'autres organisations intergouvernementales. Elle améliorera également la coopération avec les centres internationaux de recherche agronomique, les organisations scientifiques nationales et régionales, les organisations non gouvernementales internationales et régionales, la société civile, les organisations de producteurs, les organismes de financement pertinents et le secteur privé.

28. Afin de faciliter la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel et de renforcer la coopération dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, la Commission a établi une procédure de consultation ciblée, au travers de laquelle les organisations internationales sont invitées à fournir des informations sur leurs programmes, activités et politiques intéressantes les thèmes considérés comme prioritaires à chacune des sessions ordinaires de la Commission.

28. La *Déclaration d'intention de coopération conjointe entre l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*¹⁶ et le Plan de travail conjoint avec le Secrétariat de la CDB contribuent également à la mise en œuvre efficace du Programme de travail pluriannuel de la Commission en améliorant les synergies entre les programmes de travail des différents organes.

¹⁶ CGRFA-12/09/Rapport, *Annexe H*.

Tableau 1. Programme de travail pluriannuel de la Commission: principaux résultats et objectifs d'étape (2013.2021)

	14 ^e session 2013	15 ^e session 2015	16 ^e session 2017	17 ^e session 2019	18 ^e session 2021
<i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Questions essentielles et élaboration de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Examen de l'internationalisation de l'approche écosystémique de la gestion de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche	Présentation de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Présentation de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>* Suivi de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> **	
Ressources phylogénétiques (RPGAA)		Examen de la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial</i> actualisé		Présentation du troisième rapport sur <i>L'état des ressources phylogénétiques dans le monde</i>	Présentation du troisième rapport sur l'État des ressources phylogénétiques dans le monde Examen du <i>Plan d'action mondial</i> actualisé pour adoption
Ressources zoogénétiques (AnGR)	Examen de la mise en œuvre des conclusions d'Interlaken	Présentation du deuxième rapport sur <i>L'état des ressources zoogénétiques dans le monde</i>	Présentation du deuxième rapport sur <i>L'état des ressources zoogénétiques dans le monde</i>	Examen du <i>Plan d'action mondial</i> actualisé pour adoption	
Ressources génétiques aquatiques (AqGR)	Examen de l'analyse des politiques exploratoires afin de recenser les lacunes et les possibilités liées aux ressources génétiques aquatiques		Présentation de <i>L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Présentation de <i>L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>* Élaboration d'éléments liés au <i>Code de conduite pour une pêche responsable</i> et aux outils associés pour évaluer leur mise en œuvre, en vue de maintenir une large base génétique et de veiller à l'utilisation durable et à la conservation des ressources génétiques aquatiques	Examen de la mise en œuvre des éléments pertinents du <i>Code de conduite pour une pêche responsable</i>
Ressources génétiques forestières (RGF)	Présentation de <i>L'état des ressources génétiques forestières pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Suivi de <i>L'état des ressources génétiques forestières pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>		Examen des progrès en matière de suivi de <i>L'état des ressources génétiques forestières pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	
Microorganismes et invertébrés	Examen des questions essentielles intéressant les micro-organismes et les invertébrés	Examen des travaux intéressant les micro-organismes et les invertébrés			
Questions transversales	Réflexion sur la nécessité et les modalités de l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et du partage des avantages qui en découlent Examen de la version finale de la feuille de route ou du programme de travail sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture Examen de tous les indicateurs et objectifs internationaux pertinents en matière de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture		Examen de la mise en œuvre de la feuille de route ou du programme de travail sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture Examen et analyse des enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs et indicateurs	Examen des instruments existants en matière d'accès et de partage des avantages, et de leur impact sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	
	Examen des questions essentielles intéressant la biodiversité et la nutrition	Examen des travaux des groupes de travail de la Commission sur l'application et l'intégration des biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture Examen de la contribution de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture à la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement Rapport intérimaire/évaluation périodique/examen du Programme de travail pluriannuel	Rapport intérimaire/évaluation périodique/examen du Programme de travail pluriannuel	Examen des travaux des groupes de travail de la Commission sur l'application et l'intégration des biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture Rapport intérimaire/évaluation périodique/examen du Programme de travail pluriannuel	Rapport intérimaire/évaluation périodique/examen du Programme de travail pluriannuel

Note: * La Commission souhaitera peut-être décider des dates de lancement de *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et de *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (CGRFA-16 ou CGRFA-17) à sa quatorzième session ordinaire; ** La suite donnée à *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* sera présentée à la Commission à sa dix-septième ou à sa dix-huitième session ordinaire, selon qu'elle décidera de lancer ce rapport à la seizième ou à sa dix-septième session ordinaire.